



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contact bio

N°11

Mars 2023

Agenda

MARS

20 & 27

2 webinaires IFV et l'ITAB sur les contaminations croisées dans les vins bio de la vigne au chai.

Inscription [ici](#) pour le 20 et [ici](#) pour le 27.

Le principal objectif de ces 2 webinaires est de faire un bilan des connaissances sur les sources de contaminations fortuites ou croisées avec les produits phytosanitaires dans les vins biologiques et de rappeler les exigences réglementaires et les moyens de prévenir les risques.

21

Commission Bio de La Coopération Agricole ARA. "Dire Bio : Conjoncture et mise en valeur de l'Agriculture Biologique dans un marché chahuté". *Détails en page 5.*

28

Journée filière Bio Régionale. "Cultures secondaires et graines bio, se diversifier en grandes cultures bio". *Détails en page 6.*

AVRIL

7

Assemblée Générale de La Coopération Agricole ARA à Saint-Etienne.

JUIN

6

BIO N'Days • Cluster Bio AuRA • Valence ou en digital.

Conférences et networking pour aborder ensemble "Les clés pour relancer la croissance du bio".

+ d'infos : www.biondays.com

NOS ÉVÈNEMENTS EN MARS !

Mardi 21 Mars 2023 - Visio-Conférence 9h à 12h
Commission Bio LCA ARA
"Dire Bio :
Conjoncture et mise en valeur de l'Agriculture Biologique dans un marché chahuté"

LA COOPÉRATION AGRICOLE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Avec les interventions de quatre experts de l'Agriculture Biologique

GRATUIT, Inscription obligatoire

Réservé aux adhérents LCA ARA

Avec le soutien financier de :

SUR INSCRIPTION : [ICI](#)

Save the date !

28 MARS - Saint-Genis-Laval (69)
JOURNÉE FILIÈRE BIO RÉGIONALE
CULTURES SECONDAIRES ET
GRAINES BIO
se diversifier en grandes cultures bio

LES PARTENAIRES DES FILIÈRES BIO :

CHAMBRES D'AGRICULTURE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LA COOPÉRATION AGRICOLE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

clusterbio

FARM BAIL

AVICULTURE BIOLOGIQUE

AVEC LE SOUTIEN DE :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

SUR INSCRIPTION : [ICI](#)

NOUS SERONS ÉGALEMENT PRÉSENTS EN SEPTEMBRE !

SALON AGRICOLE INTERNATIONAL

tech&bio

20 & 21 SEPT. 2023

VIVEZ DE NOUVELLES EXPÉRIENCES AGRICOLES

BOURG-LES-VALENCE online AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - FRANCE

tech-n-bio.com



Retrouvez notre offre de formation en :

Qualité
RSE
Agroécologie

LA COOPÉRATION AGRICOLE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
www.lacooperationagricole.coop/regions/auvergne-rhone-alpes



ZOOM SUR... LE MARCHÉ ALLEMAND

Céréales et oléoprotéagineux bio : un nouvel élan pour le marché allemand

Au salon international Biofach de Nuremberg (Allemagne), rendez-vous d'affaires annuel dédié à l'alimentation bio, qui s'est tenu du 14 au 17 février, avec 2765 exposants de 95 pays, l'optimisme était de mise. Malgré un marché bio malmené en raison d'un contexte de multicrises inflationnistes, le secteur est confiant. L'Allemagne, leader européen en termes de consommation bio, avec un marché de 15,3 milliards d'euros en 2022 (contre 13 milliards d'euros pour la France en 2021),

L'Allemagne vise 30 % de surfaces bio en 2030.

vient de prendre des mesures pour donner un nouvel élan à la production et à la consommation, en déployant davantage le bio, notamment en restauration hors domicile. Déjà à 11 % de surfaces cultivées en bio (contre 10,3 % en France), le pays vient de lancer un nouveau programme, visant 30 % de surfaces en 2030. Mais, avec une demande supérieure à sa production, il doit continuer à avoir recours aux importations. Même si, en cette fin de campagne, les courants d'affaires

vers l'Allemagne, tout comme vers ceux vers le nord de l'Europe, sont au ralenti, ces débouchés restent attractifs pour les grains bio français, surtout à destination de l'alimentation animale. En alimentation humaine, le marché est morose, hormis pour des dégagements à des prix qui ont tendance à s'affaïsser. Le blé dur bio français, dont les deux dernières récoltes ont été de bons niveaux, voit aussi son niveau de prix se rétracter, tout en conservant l'avantage de bénéficier de transformateurs-pastiers privilégiant l'origine nationale pour leurs approvisionnements. Et ce, pour répondre à des consommateurs bio soucieux en priorité d'une alimentation de qualité relocalisée.

La rédaction

Source : LA DEPÊCHE - LE PETIT MEUNIER du 23/02/23.



Règlementation : Interdiction de 3 engrais azotés "perlés"

Suite à une décision européenne, le 06 janvier, par communication officielle, la DGCCRF a adressé des injonctions aux sociétés commercialisant des engrais dits perlés (engrais à forte teneur en azote ammoniacal), afin de les enjoindre de cesser la commercialisation en Bio (retrait de la mention "Utilisable en agriculture biologique"). Ces produits restent utilisables en conventionnel.

Pour l'heure, 3 produits sont concernés : AZOPRIL, NOVA N 13 02 et NOVA STAN 10 0 2 (suspensions et enquêtes en cours sur d'autres produits qui pourraient suivre).

Ces trois produits ne peuvent donc plus être commercialisés aux producteurs bio pour un usage en bio.

Les stocks de ces trois produits sur les exploitations bio ne pourront être utilisés que jusqu'au 30 avril 2023. L'INAO a adressé un mail aux OC de cette tolérance d'écoulement des stocks.

Communication La Coopération Agricole sur le sujet :

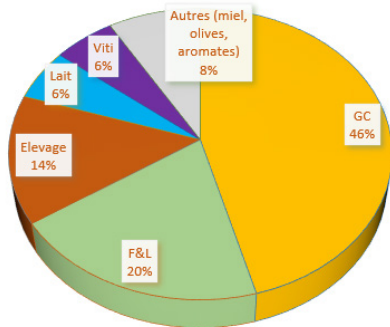
- Suite à un avis de la Commission européenne sur le sujet, la DGCCRF a adressé des injonctions aux sociétés commercialisant 3 engrais perlés afin de les enjoindre de cesser de les vendre pour une utilisation en Bio ; ils restent autorisés en conventionnel.
- Les produits concernés à ce stade sont uniquement les suivants : AZOPRIL, NOVA N 13 02 et NOVA STAN 10 0 2.
- A compter du 06 janvier, ces trois produits ne peuvent donc plus être commercialisés aux producteurs bio pour un usage en bio et les producteurs ne doivent plus les utiliser.
- A titre exceptionnel un délai d'écoulement est prévu : Les stocks de produit présents sur les fermes pourront être utilisés jusqu'au 30 avril 2022. Après cette date, toute utilisation fera l'objet d'un manquement (n : 4) entraînant le déclassement des récoltes et des parcelles concernées.
- IMPORTANT : Il y a des suspicions sur d'autres engrais perlés présents sur le marché français. Si les enquêtes aboutissent, d'autres engrais perlés seront interdits prochainement.

+ d'infos : Bastien FITOUSSI
bfitoussi@lacoopagri.coop

Enquête Flash LCA – Conjoncture Bio

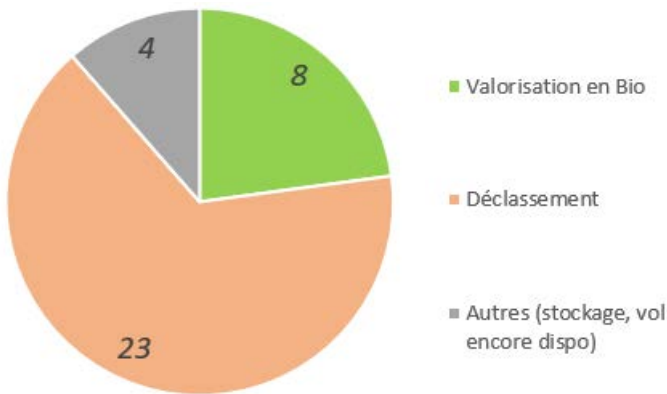
Synthèse des retours de l'enquête flash de Janvier-Février 2023 sur la conjoncture Bio au sein du réseau de coopératives de La Coopération Agricole :

⇒ Répartition des répondants par filière :



⇒ Ecoulement des volumes :

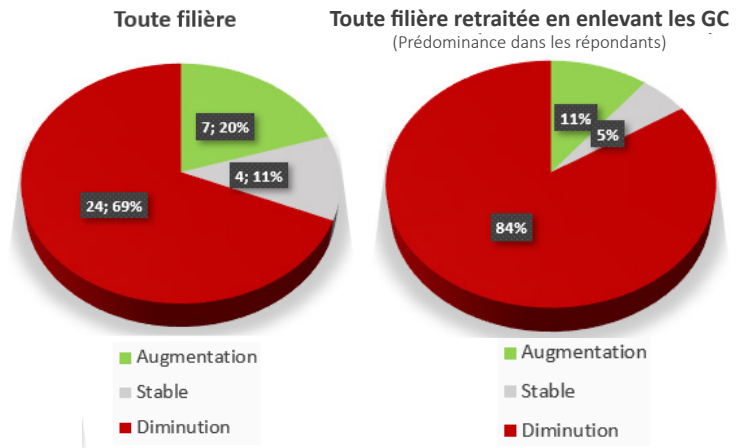
- Valorisation en Bio pour 8 coopératives (4GC, 2 Viti, Maraichage, Olives)
- Déclassement pour 23 coopératives (9GC, 5 Eleavage, 6 F&L, 2 Lait, Miel)
- Stockage et volume encore dispo (non écoulé) pour 4 coopératives (3GC, Aromates)



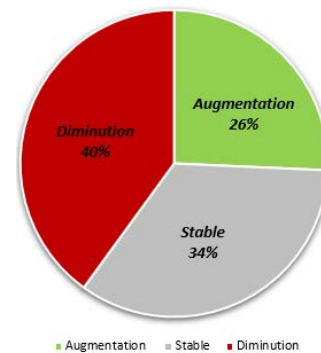
⇒ Part de déclassement :

Filière	Moyenne	Variations indiquées par les répondants
Miel	80%	NC
Lait	31%	22 à 40%
Porc	30%	20 à 64%
F&L	21%	10 à 30%
GC	17%	9 à 30%
Bovin	9%	8 et 10 %

⇒ Au global, une diminution importante des ventes Bio en 2022 par rapport à 2021 :



⇒ Prévision de production Bio en 2023 (toutes filières) :



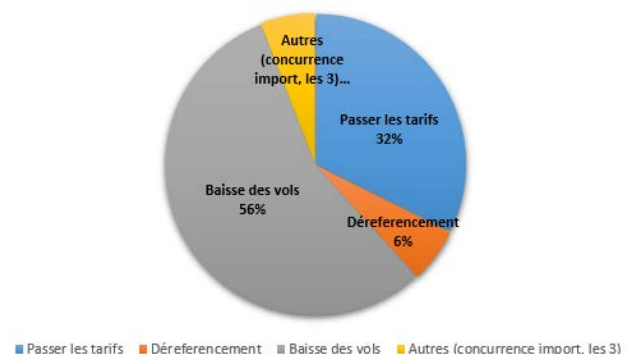
Une hausse globale des coûts de production en 2022 par rapport à 2021 en % (énergies, transports, MPI, MPA):

GC : 28% de hausse moyenne avec des variations de 5 à 120% selon les répondants

Autres filières : 19% de hausse avec des variations de 10 à 40% selon les répondants

Répercussion de la hausse aux clients : **Aucune coopérative n'a pu faire de répercussions totales**, quasi 50% des répondants ont pu faire une **hausse partielle** ; et pour les autres 50% des répondants, **aucune répercussion** n'a pu être possible.

⇒ Points critiques identifiés dans les négociations commerciales en cours :



Publication d'un AAP « Plan de Relance de la filière porcine bio »

[Dépôt des dossiers jusqu'au 22/03/2023]

L'Agence Bio vient de nous informer de la publication d'un AAP « Plan de Relance de la filière porcine bio ».

Le dispositif est doté à hauteur de 2 M€, et il est ouvert jusqu'au 22 mars 2023.

Ce dispositif s'adresse aux opérateurs économiques impliqués dans la commercialisation et/ou la transformation de viande porcine bio. Il finance des projets partenariaux d'investissements matériels ou immatériels des acteurs économiques, avec un objectif de consolidation de la filière :

- Transfert de connaissance ;
- Opérations commerciales ;
- Coordination partenariale au sein de la filière ;
- Démarrage des groupements de producteurs ;
- Construction ou aménagements d'équipements de transformation.

Les régimes d'aides, les structures qui peuvent en être bénéficiaires, ainsi que les taux d'aide et les dépenses éligibles sont détaillées en annexe 1 de l'AAP.

L'ensemble de l'AAP est disponible [ici](#)



@LA COOPERATION AGRICOLE

Soutien aux filières : 3 annonces réalisées à l'occasion du SIA

(Fruits&Légumes, IAA et Bio)

Vous trouverez ci-après des liens vers les articles correspondants du site de la DRAAF, afin de disposer de plus amples informations sur chacun de ces sujets.

- Lancement du plan de souveraineté fruits & légumes : [ici](#)
- Annonce d'un plan de soutien aux industries agroalimentaires : [ici](#)
- Mise en œuvre d'un plan de soutien à l'agriculture biologique : [ici](#)



@KAMRANAYDINOV

Fiches références France, régions & systèmes CAP2'ER® (Édition 2023)

L'Institut de l'élevage vient de publier 17 fiches qui présentent les émissions de GES et contributions positives de 8 324 élevages bovins lait mesurées à partir des données 2013-2021 issues des résultats de CAP'2ER niveau 2 :

- Une fiche présentant les **résultats globaux à l'échelle de la France** ;
- **6 fiches « systèmes »** recensant les résultats selon la typologie de l'exploitation dont une fiche dédiée au système « Agriculture biologique » ;
- **10 fiches « régions »** recensant les résultats selon la localisation géographique des exploitations.

Ces fiches ont pour objectif de présenter les résultats techniques et environnementaux de ces élevages afin de permettre à toutes les fermes ayant bénéficié d'un diagnostic CAP'2ER® de se comparer à une population similaire.

Chaque fiche est construite de manière similaire. Sur la première page, les élevages composant l'échantillon considéré sont présentés : caractéristiques principales, répartition géographique et typologie des exploitations. Ensuite, les émissions brutes de gaz à effet de serre, le stockage de carbone, la contribution au maintien de la biodiversité et la performance nourricière de ces ateliers laitiers sont exposés. La seconde page présente les principaux résultats techniques et environnementaux à l'échelle de l'atelier laitier.

- Lien vers les fiches France + « systèmes » : [ici](#)
- Lien vers les fiches « régions » : [ici](#)

COMMISSION BIO LCA ARA : Soyez nombreux derrière vos écrans le 21 Mars !

La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes organise pour vous, adhérents de notre Fédération, une Commission Bio :

"Dire Bio : Conjoncture et mise en valeur de l'Agriculture Biologique dans un marché chahuté".

Elle se déroulera en visioconférence le **MARDI 21 MARS 2023 de 9h à 12h.**

Nous aurons la chance d'avoir les interventions de **quatre experts de l'agriculture biologique** :

Jocelyne FOUASSIER, responsable des relations institutionnelles de l'Agence Bio et architecte de la campagne #BioRefluxe

Hélène BOURGADE, CNIEL, responsable communication de la campagne « Prenez en main la Bio » commune aux interprofessions CNIEL et INTERF

Julie MAISONHAUTE, déléguée générale adjointe de Commerce Equitable France, spécialiste du Commerce Equitable Origine France et de la Bio.

Luc JALENQUES, adhérent de la SICARAPPAM, coopérative de PPAM et membre du conseil d'administration de Biopartenaire.

N'hésitez pas à relayer l'invitation au sein de vos coopératives, l'ensemble des informations et connaissances qui nourriront ce temps de partage de la commission bio est fait pour vous ! Soyez nombreux !

GRATUIT mais **INSCRIPTION OBLIGATOIRE** : inscrivez-vous dès à présent en cliquant [ici](#)

L'AGENCE BIO

L'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique en France. Groupement d'intérêt public créé en 2001 qui rassemble, au sein de son conseil d'administration, des représentants des Pouvoirs publics (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Ministère de la Transition écologique et solidaire) et des professionnels (FNAB, APCA, Synabio et La Coopération Agricole). L'agence Bio vise à permettre la structuration de l'agriculture biologique française en menant de nombreuses missions :

- Communiquer & informer sur l'AB et ses fondamentaux ;
- Observer via un Observatoire national pour donner une vision chiffrée de la Bio ;
- Permettre le dialogue entre l'amont et l'aval, en tant qu'instance de la Bio ;
- Gérer les notifications des producteurs et opérateurs Bio ;
- Réaliser des enquêtes de marchés, de production, de consommation et perception de la bio au travers de son baromètre ;
- Recenser les contacts des professionnels de la Bio ;
- Gérer un fonds d'investissement à destination des projets structurant de filières via le Fonds Avenir Bio.



COOPÉRATIVE AGRICOLE DE PRODUCTEURS DE PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES

7
SALARIÉS ETP

50
PRODUCTEURS
ADHÉRENTS

600
RÉFÉRENCES DE
PLANTES EN AB
(SÈCHES, FRAÎCHES OU CONGELÉES)

Ventes uniquement aux professionnels (herboristerie, laboratoires pharmaceutiques et homéopathiques, gemmothérapie, aromathérapie, cosmétologie, liquoristerie, Recherche & Développement) et, aux agriculteurs, éleveurs, viticulteurs, arboriculteurs, maraîchers utilisant la phytothérapie sur leurs productions animales et végétales.

+ d'infos : www.produire-bio.fr

2 PLACE DES BATAILLES 63260 AUBIAT

www.sicarappam.com

Mardi 21 Mars 2023 - Visio-Conférence 9h à 12h

Commission Bio LCA ARA

" Dire Bio :

Conjoncture et mise en valeur de l'Agriculture Biologique dans un marché chahuté "

GRATUIT, Inscription obligatoire

Réservé aux adhérents LCA ARA



Avec les interventions de quatre experts de l'Agriculture Biologique



Avec le soutien financier de :



Journée filière Bio Régionale le 28 mars

La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes et ses partenaires des réseaux Bio*, vous donnent rendez-vous le 28 MARS 2023 à St-Genis-Laval (69) à la journée filière Bio régionale : **CULTURES SECONDAIRES ET GRAINES BIO, SE DIVERSIFIER EN GRANDES CULTURES BIO.**

PROGRAMME

9h30-12h30 : LES FILIÈRES RÉGIONALES, ENTRE ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Panorama des différentes productions (millet, graine de chanvre, sorgho, graine de tournesol, graines de lin, Sarrasin, quinoa...).

Chiffres clés de la production et collecte en France.

Conditions de cultures et références technico-économiques.

Témoignages de producteurs acteurs de la filière

- **AURA Chanvre** - Filière chanvre en Auvergne-Rhône-Alpes
- **Collectif Biodiversité** autour de la **Cameline** dans le Puy-de-Dôme
- **Graine de Lyon** - Production et triage de graines et céréales secondaires
- **CUMA Verte Prairie** - Presse mobile pour tournesol et sarrasin

Présentation des débouchés, du marché bio et des tendances de consommation

Marché bio et débouchés : entre opportunités et vigilances
Dynamique des produits bio sur ces matières premières

Témoignages de transformateurs et distributeurs acteurs de la filière

Entreprises et distributeurs vous partagent leurs projets et répondent à vos questions.

- Moulin Marion
- Vieille Graine
- autres transformateurs (en attente de validation)

BUFFET BIO ET LOCAL

13h30-17h : TEMPS D'ÉCHANGES ET DE RENCONTRES

Rencontres thématiques "Autour d'un café"

Echangez entre professionnels sur les différentes filières et leurs enjeux.

Visite de l'entreprise Gaston Meunier à Pierre-Bénite

MODALITÉS

Agriculteurs - Coopératives agricoles : GRATUIT*

Transformateurs et distributeurs adhérents au Cluster Bio : GRATUIT*

Transformateurs et distributeurs non-adhérents au Cluster Bio: PAYANT 150€ HT*

OPA - Instituts techniques : GRATUIT*

Autres structures : PAYANT 150€ HT*

JE M'INSCRIS

***Inscription obligatoire. Le buffet bio et local est à la charge des participants : 18€ TTC à régler sur place par CB ou chèque. Merci de prévoir vos moyens de règlement.**

* Cette journée filière est organisée en partenariat entre La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes, la FRAB AuRA, la Chambre d'Agriculture AuRA et le Cluster Bio, avec le soutien financier de la DRAAF et de la Région.

Save the date !

28 MARS - Saint-Genis-Laval (69)

JOURNÉE FILIÈRE BIO RÉGIONALE

CULTURES SECONDAIRES ET GRAINES BIO

se diversifier en grandes cultures bio

LES PARTENAIRES DES FILIÈRES BIO :



AVEC LE SOUTIEN DE :



3 nouvelles mesures pour soutenir les investissements

■ INVESTIR DANS LES PRODUCTIONS VEGETALES POUR LIMITER LES RISQUES CLIMATIQUES ET SANITAIRES - FEADER MESURE 303EA

Sont **éligibles** les agriculteurs actifs, les jeunes agriculteurs et les cotisants solidaires.

Montant de dépenses éligibles : minimum 5 000 € H.T

Le **taux d'aide** pour cette mesure est de **40% en horticulture** et de **50% pour les autres filières** avec modulations (+10% si AB, +10% si JA, +10% zone de montagne) avec taux d'aide limité à 70%.

+ d'infos **ici**

■ INVESTIR POUR MON EXPLOITATION D'ELEVAGE - MESURE 201

Pour financer : construction, rénovation, extension, déconstruction, équipements d'élevage, stockage de fourrage, fabrique d'aliment à la ferme, chemin d'accès au pâturage, alimentation en eau, et mécanisation en zone de montagne.

Sont **éligibles** les agriculteurs actifs hors cotisants solidaires.

Montant de dépenses éligibles : minimum 10 000 € H.T

+ d'infos **ici**

■ INVESTIR SUR MON EXPLOITATION DANS LES SYSTEMES D'IRRIGATION AGRICOLES - MESURE 205 (existe aussi pour projets collectifs mesure 206)

Dépôt jusqu'au 28 Avril.

Finance des projets d'amélioration de l'existant et du développement (ou création).

Sont **éligibles** les agriculteurs actifs, les jeunes agriculteurs et les cotisants solidaires.

Montant de dépenses éligibles : minimum 5 000 € H.T

Le **taux d'aide** pour cette mesure est de 40 % avec modulations (+ 10% si nouvel installé...)

+ d'infos **ici**

*SOURCE : INFO BIO, lettre de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, N°33 de mars 2023, que vous pouvez retrouver au complet **ici**.*

Retour en images sur la "Rencontre professionnelle entre acteurs de la bio" à VetAgro Sup



WWW.CLUSTER-BIO.COM



Rencontre professionnelle chez VetAgro Sup le 23/02/2023

L'ÉPICENTRE DES ACTEURS DU BIO EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Au programme, l'équipe du Cluster Bio a présenté les dynamiques et conjonctures du Bio en termes de consommation et de commercialisation, suivi d'une visite de la conserverie locale CLAC, conserverie Bio, présentée par son créateur Julien Anglade.

Le cluster Bio est l'association de développement économique des entreprises et distributeurs bio en Auvergne-Rhône-Alpes dont les missions sont :

- Promouvoir l'agriculture biologique et ses labels ;
- Soutenir le développement économique des entreprises ;
- Structurer la filière biologique de l'amont à l'aval ;
- Favoriser l'émergence d'innovations ;
- Animer et mettre en relation un réseau d'entreprises.



PARTENAIRES DE LA FILIÈRE BIO

Auvergne-Rhône-Alpes



LA FRANCE AGRICOLE | 01/02/2023

Le bio sort des habitudes d'achat des Français

Une analyse Kantar revient sur la situation du marché du bio et recommande des actions de communication pour relancer les achats, tout en veillant au prix.

"Pour la deuxième année consécutive, les ventes de bio sont en berne", analyse Gaëlle Le Floch, directrice des idées stratégiques pour l'institut Kantar. Cela se traduit par une chute de 6,5% en valeur en 2022 par rapport à 2021. Le poids du bio dans les achats des Français chute à 4,8 % de parts de marché, soit 0,1 point en dessous des niveaux de 2019.

Moins d'intention d'achats

Kantar met en avant le phénomène de déconsommation auquel est confronté le bio. En moyenne, les Français ont réduit leurs dépenses de 15 € par an et par foyer. Ils fréquentent également moins les lieux d'achat et y dépensent moins qu'en 2021. Au total, 600 000 foyers qui achetaient des produits frais bio l'an dernier n'en n'ont pas reconsumé en 2022. L'étude Kantar révèle que les ménages sont de moins en moins enclins à consommer des produits issus de l'agriculture biologique. En 2022, 24 % des consommateurs ne savent pas s'ils vont augmenter, maintenir, ou diminuer leurs achats de bio. Ils étaient 7 % voilà cinq ans. Seulement 15 % des ménages auraient l'intention d'augmenter leurs achats dans les six prochains mois, c'est 18 points de moins qu'en 2018.

Redorer l'image à un juste prix

Mais Kantar estime que "la raison d'être du bio, s'inscrit toujours dans les préoccupations des foyers français". L'écologie reste au cœur des inquiétudes bien que la question budgétaire prenne de l'ampleur. L'institut insiste également sur la quête de qualité et de produits bénéfiques pour la santé exprimée par les consommateurs, toutefois conditionnée par le prix. Kantar recommande quatre actions pour relancer le marché :

- Communiquer plus fortement sur les fondamentaux de la bio. Une nécessité, selon Kantar, à l'heure où les consommateurs perdent de plus en plus confiance dans les labels et mentions ;
- Prendre de la distance par rapport aux autres labels pour guider l'acte d'achat préférentiellement vers le bio.

La qualité et le goût des produits bio peuvent rapidement sanctionner le marché. "Si on promeut un bio gourmand, de qualité, qui va plaire, avec une communication vertueuse, on pourra atteindre un nouveau point d'équilibre", estime Gaëlle Le Floch; Limiter les hausses de prix pour ne pas "marginaliser le bio en ces temps de crise inflationniste". Le prix reste le premier frein à la consommation bio. "La place du bio par rapport au pouvoir d'achat est questionnée, souligne l'institut. Cela empêche l'augmentation des achats en bio." ■

Nous tenions à vous informer de la diffusion d'un communiqué de presse de LCA et de ses partenaires (APCA, JA et FNSEA) ici qui fait suite à un RDV au ministère où aucune nouvelle annonce pour soutenir les filières Bio n'a été faite.

Les autres familles 100% Bio ont entrepris la même démarche avec un CP allant dans le même sens ici.

En espérant que les discussions sur le SIA fassent avancer les choses.

RÉFÉRENCE AGRO | 07/02/2023

Les coopératives cherchent le bon équilibre face au spectre de la déconversion en bio

Moins de conversions, réduction des volumes produits, déconversion ? Face à la crise que traverse le bio, les coopératives tâchent de proposer un cap adapté à leurs adhérents. Pour l'heure, les coopératives n'incitent pas à sortir du label, notamment pour éviter de compromettre des filières dans la perspective d'une reprise de la demande. Après avoir connu de bons chiffres au début de la pandémie de Covid-19, succédant eux-mêmes à plusieurs années de croissance, le marché du bio recule depuis maintenant plus d'un an. Un ralentissement de la demande qui pose question sur le terrain. Début 2022, déjà, l'Agence bio se voyait pousser à rassurer sur le phénomène des déconversions, un mot qui a pu être entendu en marge de certaines assemblées générales de coopératives, cet hiver.

Déconversions, une tendance encore limitée

Le directeur général de Valfrance, Laurent Vittoz, confie à Référence agro : « Pour la première fois cette année, nous avons plus de déconversions que de conversions. C'est symptomatique. » Alban Le Mao, le responsable des activités bio de Cavac, de son côté, reconnaît que le sujet est sensible : « Les coûts de production et les charges de main d'œuvre font réfléchir. Dans notre zone, toutefois, les seules déconversions se cantonnent aux départs à la retraite ou aux cessations d'activité. » Chez Val de Gascogne, coopérative située dans une région très dynamique sur le bio, le directeur général adjoint Jean-François Deneys ne constate pas de grands mouvements de déconversions, et celles-ci concernent uniquement des agriculteurs « pour qui le choix du bio était dicté davantage par opportunité que par conviction ». À tel point que la coopérative a investi dans l'aval, via une usine d'huile, pour assurer des débouchés à ses nombreux producteurs.

Filières hétérogènes

Quelle stratégie adopter, pour les collecteurs, dans cette période d'incertitude ? Dans la plupart des cas, les contrats pluriannuels construits par les coopératives permettent de limiter les effets « année », ce qui n'empêche évidemment pas de rester attentif au marché. Ou plutôt, aux marchés. En bio, si le secteur de l'élevage, et indirectement les filières d'alimentation animale, sont en retrait, les légumes secs et grandes cultures, par exemple, sont moins affectés. « Il y a trois ans, nous nous étions fixés l'objectif d'atteindre 30 000 hectares de grandes cultures bio, illustre Alban Le Mao. Maintenant que nous l'avons atteint, et vu le contexte, nous sommes un peu moins incitatifs. Pour autant, de nouveaux marchés à l'exportation en Europe nous permettent de maintenir nos volumes. »

La Fnab ne s'inquiète pas pour les OS historiquement tournés vers le bio

Difficile donc, à ce stade, de détecter une tendance globale. Y compris au sein de la La coopération agricole, qui ne souhaite pas réagir à cette heure, mais affirme que le dossier est ouvert, et qu'une communication suivra, a priori courant février. Par ailleurs, la Fédération nationale d'agriculture biologique, Fnab, affirme ne pas avoir engagé de dialogue avec FNA ou LCA, « ni même avec le ministère, sur ce sujet qui nous semble encore marginal », explique son président Philippe Camburet. Ce dernier a toutefois un avis sur le rôle des OS face à la crise actuelle. Selon lui, un autre critère pèse sur leurs stratégies : leur antériorité, en matière de bio. « Certaines coopératives sont « historiques » et déterminées à éviter les déconversions, quitte à limiter les nouvelles conversions ou limiter les volumes produits, juge Philippe Camburet. Pour des coopératives ayant pris le virage du bio dans les dix

SUITE DE L'ARTICLE EN PAGE SUIVANTE >>>

dernières années, la question se pose davantage. Elles sont plus susceptibles d'accompagner les tendances que de les influencer, elles résisteront moins à la tentation de sortir du bio. »

Intérêt réciproque

Pour la Fnab, le risque dans ce cas retombe sur le producteur souhaitant maintenir le cap sur l'AB, tout en adhérant à une coopérative délaissant le label. Mais pour les coopératives, le bio s'affiche comme un intérêt réciproque entre elles et les agriculteurs. D'autant que pour un OS, une stratégie « bio » implique aussi de l'investissement, à travers la formation des conseillers, la logistique ou les silos de stockage par exemple. « Attention à ne pas hypothéquer les moyens de l'on s'est donné pour accompagner des filières bio qui pourraient repartir à moyen terme », avertit ainsi Alban Le Mao. L'avertissement est d'autant plus valable pour les coopératives ayant investi dans l'aval. Loin de n'être que des spectatrices de tendances auxquelles elles se contenteraient de s'adapter, les coopératives se veulent proactives et rassurantes vis-à-vis de leurs adhérents sur le label. Dans la mesure de leurs capacités d'influence... car comme le rappelle Alban Le Mao : « Bio ou pas bio, le choix final revient au producteur. Le collecteur peut l'accompagner, mais pas décider à sa place. » ■

ACTUPLANÈTE | 20/02/2023

Des députés se penchent sur la création d'un Défenseur de l'environnement

Des députés se penchent sur la création d'un Défenseur de l'environnement Pour enfin faire appliquer toutes les lois relatives à l'urgence climatique, des députés de gauche veulent créer un Défenseur de l'environnement. Combien de mesures -mondiales, européennes et nationales- ont été prises ces dernières années en faveur de l'environnement ? Combien ont été respectées ? Le mercredi 1er février, la Commission des lois (une des commissions permanentes de l'Assemblée nationale) a examiné une proposition de loi dont le but est de faire appliquer les lois environnementales. Co-signée par 31 députés PS et écologistes, la proposition de loi constitutionnelle visant à créer un Défenseur de l'environnement a d'abord été rejetée en Commission des lois le 1^{er} février. « L'ambition fait consensus, assurait la veille le député PS Gérard Leseul, rapporteur de la proposition. Les modalités feront l'objet de discussions. » La proposition de loi doit encore être examinée à l'Assemblée nationale. En attendant, ses signataires ont publié une tribune dans Le Monde pour rendre visible leur proposition de loi. Contacté par téléphone, le député précise que l'idée est « issue de la Convention citoyenne pour le climat ». Elle avait été portée – sans aller au bout – en 2021 par l'ancienne députée Renaissance Cécile Muschotti, sur demande du Premier ministre de l'époque, Jean Castex.

À quoi servirait le Défenseur de l'environnement ?

Le Défenseur de l'environnement veillerait à ce que la préservation de l'environnement « fasse l'objet d'une amélioration constante » (art. 1). Sur le modèle du Défenseur des droits, celui de l'environnement aurait les coudées franches pour pallier cette lenteur et « protéger nos concitoyens lorsque ceux-ci s'estiment lésés quant à leurs droits les plus fondamentaux ». Dans ce cadre global, il devrait notamment tirer le signal d'alarme si les politiques publiques ne respectent pas « les limites qui conditionnent l'habitat de la terre ». Non pas dans un seul rôle de médiation, comme l'envisageait Cécile Muschotti en 2021 (Le Monde), mais de sanction.

Retard à l'allumage

L'été dernier, un peu plus d'un an après l'adoption de la loi Climat et Résilience, le 31 mars 2021, le Sénat révélait dans son rapport annuel qu'à peine 10 % de ses mesures étaient appliquées, soit 14 mesures sur 142. Un « niveau exceptionnellement faible », selon ce même rapport, en comparaison d'un taux global d'application des lois calculé par le Sénat de 57 %. L'urgence climatique, elle, n'attend pas. Une lenteur à laquelle le Défenseur de l'environnement pourrait remédier. Libre de s'autosaisir, le Défenseur de l'environnement pourrait aussi être saisi par « toute personne estimant que la préservation de l'environnement est menacée », explique la proposition de loi.

Sanctionner pour avancer

Tout l'intérêt de la proposition semble alors être dans « le pouvoir de sanction » dont serait doté le Défenseur de l'environnement, « s'agissant de la répression administrative, comme du déclenchement de la répression pénale », peut-on lire dans le texte.

Comment, en effet, améliorer l'application des lois environnementales, si ce n'est par la contrainte que peuvent représenter des sanctions ? Gérard Leseul ne plaide pas pour « un droit de l'environnement punitif », mais demande au moins à ce que « soit appliqué le corpus existant de sanctions ». Jusqu'à présent, cette application est à la charge des préfets. Or, selon le député, « les arbitrages rendus localement ne sont pas toujours à la faveur de l'environnement ». Indépendant, le Défenseur de l'environnement ne serait pas dans la « situation difficile, voire intérieurement conflictuelle du corps préfectoral », ajoute le député. Il n'aurait pas de comptes à rendre.

Une dimension participative

Ultime avantage, selon les co-signataires de la proposition de loi : inclure les citoyens dans la discussion. « Le citoyen pourra saisir, mais il doit aussi participer », estime Gérard Leseul. C'est, selon lui, la seule manière « d'instaurer [le] climat de confiance » requis. Les conditions de nomination de ce « collège » d'experts et de citoyens dont le rôle sera d'assister le Défenseur de l'environnement restent à déterminer. Selon Gérard Leseul, en tout cas, « il n'est pas raisonnable de trop personifier ce rôle », dans la mesure où les droits liés à l'environnement sont « collectifs » et pas « individuels » comme ceux défendus par le Défenseur des droits. Ils relèvent en fait de l'intérêt général. ■

Pourquoi produire et manger bio ?

L'intérêt du bio, pour la santé et l'environnement a longtemps été contesté, le plus souvent par des gens ou des organismes que son développement gênait.

Mais au fur et à mesure que de nouvelles données scientifiques confirmaient, aussi bien la supériorité nutritionnelle des produits bio que les risques liés à l'utilisation des pesticides, les arguments des détracteurs du bio tombaient les uns après les autres.

Des centaines d'études comparatives ont été réalisées depuis une trentaine d'années pour déterminer si les aliments bio sont réellement plus riches en minéraux, vitamines et autres nutriments que les conventionnels.

Avec des résultats variables selon les conditions dans lesquelles les comparaisons ont été faites. De ces comparaisons ont été tirées plusieurs méta-analyses, tentant de faire la synthèse des comparaisons publiées jusque-là.

Des données scientifiques sur l'impact sur la santé

Si les différences de composition – le plus souvent en faveur entre les produits biologiques et les conventionnels – sont de moins en moins contestées, quoi qu'en dise l'Académie d'agriculture, leur impact sur la santé reste un sujet de controverses. Les études ayant essayé de mettre en évidence cet impact sont en effet très peu nombreuses, notamment en raison de leur coût élevé.

Des études de plus en plus précises

Une étude portant sur 300 femmes a montré que le lait de femmes mangeant bio est plus riche en acide ruménique, un acide linoléique conjugué produit par les ruminants et très probablement favorable à notre santé, que le lait des femmes ne mangeant pas bio.

Trois autres études ont conclu que les enfants mangeant bio avaient un risque d'eczéma nettement plus faible que ceux qui mangeaient conventionnel.

Plusieurs études, réalisées dans le cadre du projet BioNutriNet, portant sur un échantillon de 50 000 consommateurs bio et réalisée en France, ont montré que, à apport énergétique et niveau d'activité physique égal, les consommateurs réguliers de produits biologiques ont une alimentation plus saine et plus riche en aliments végétaux que les autres. Cette alimentation est associée à un impact environnemental plus faible, et un risque réduit d'obésité, de diabète de type 2, de cancer du sein après la ménopause, et de lymphomes.

D'autres études récentes qui donnent à réfléchir

Des chercheurs américains ont comparé deux groupes de consommateurs, ceux du premier groupe mangeant surtout des fruits et légumes connus pour leur pollution élevée par les pesticides, et ceux du second consommant surtout des fruits et légumes peu pollués. Résultat : les consommateurs du premier groupe ont un sperme de nettement moins bonne qualité que ceux du second (spermatozoïdes moins nombreux et moins mobiles). De quoi remettre en cause ce qu'affirment la plupart des nutritionnistes, à savoir que les effets bénéfiques pour la santé des fruits et légumes seraient tels qu'il vaut mieux en manger plus, même avec des pesticides, que moins, à cause de leur prix, allusion évidente au bio (Chiu Y.H. al, Fruit and vegetable intake and their pesticide residues in relation to semen quality among men from a fertility clinic, Hum. Reprod. 2015).

Une autre étude, réalisée par l'université de Harvard, et à laquelle ont participé 160 000 personnes, a comparé l'impact sur la santé de personnes consommant peu ou beaucoup de fruits et légumes, en fonction de la pollution de ces derniers par les pesticides. Par rapport aux personnes consommant moins d'une portion de ces aliments par jour, ceux qui en consommant quatre portions ou plus, ont vu leur mortalité baisser de 36 dans le groupe de participants consommant des fruits et légumes peu pollués. Dans le groupe consommant des fruits et légumes figurant parmi les plus pollués, l'augmentation de leur consommation n'avait plus aucun impact sur leur mortalité. En d'autres termes, la présence de résidus annulait l'effet bénéfique d'une consommation élevée de ces aliments (Sandoval-Insausti H et al. Intake of fruit and vegetables according to pesticide residue status in relation to all-cause and disease-specific mortality: results from three prospective cohort studies, Environment International, 2022).

Un bilan des études publiées sur le lien entre l'exposition de la mère aux pesticides et les cancers de l'enfant a mis en évidence une corrélation entre l'exposition maternelle à divers pesticides et l'incidence de la leucémie chez l'enfant qui, selon les cas, augmente de 20 à 50 % (Ikbal Set al. Maternal pesticide exposure and its relation to childhood cancer an umbrella review of meta-analyses, International Journal of Environmental Health Research, 2022, 32(7):1609_1627).

Un lien est suspecté entre l'exposition aux pesticides pendant la grossesse et l'incidence de l'autisme (Domina Petric, The possible link between glyphosate maternal exposure and the risk of autism development in offspring, International Journal of Autism, 2022,2(2) :01-03). Il confirme les résultats observés avec d'autres pesticides. ■

Votre contact

Diane RIVATON



Tél. 06 09 28 92 48

drivaton@ara.lacoopagri.coop



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Réalisé avec le soutien financier de :

